



Préfet du Gard

AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES CONJOINTES (Déclaration d'Utilité Publique et Parcellaire)

BASE DE DEFENSE DE NÎMES ORANGE LAUDUN

**Enquêtes préalables à l'autorisation, au titre du Code de la Santé Publique, du « champ captant de la Base de défense de NÎMES ORANGE LAUDUN »
situé sur le territoire de la commune de CAISSARGUES
et dont les périmètres de protection concernent ladite commune**

Des enquêtes publiques, préalables à l'autorisation, au titre du Code de la Santé Publique, du « **champ captant de la Base de défense de NÎMES ORANGE LAUDUN** » sont organisées, par arrêté du Préfet du Gard, du **4 juin 2018 à 9 h au 6 juillet 2018 à 17 h, dans la commune de CAISSARGUES.**

Pendant toute cette période, chaque intéressé pourra consulter les dossiers d'enquêtes et noter sur un registre d'enquête ses observations aux heures habituelles d'ouverture de la mairie de CAISSARGUES.

Par ailleurs, les observations du public pourront être adressées par écrit au commissaire enquêteur pendant la durée des enquêtes à la Mairie de CAISSARGUES (Mairie de CAISSARGUES-16, rue de la Souleïado-30132 CAISSARGUES) désignée siège des enquêtes. Il pourra également être fait usage de l'adresse électronique de cette mairie suivante : servicesadministratifs@mairie-caissargues.fr .

Monsieur Dany HEBRARD, désigné commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de NÎMES, recevra le public en Mairie de **CAISSARGUES** :

- **le lundi 4 juin 2018 de 9 h à 12 h,**
- **le mercredi 20 juin 2018 de 14 h à 17 h,**
- **et le vendredi 6 juillet 2018 de 14 h à 17 h.**

L'arrêté préfectoral d'ouverture des enquêtes publiques sera notamment affiché en entrée de la base de défense et sur un panneau d'affichage officiel situé à l'extérieur de la Mairie de CAISSARGUES.

Après la clôture des enquêtes publiques, les rapports et les conclusions du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du Public en Mairie de CAISSARGUES ainsi qu'à la Délégation Départementale du Gard de l'Agence

Régionale de Santé d'Occitanie dont le siège est 6, rue du Mail à NÎMES, dans le délai de 45 jours après la clôture des enquêtes.